

# Voix des Métaux

ORGANE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SYNDICATS DE LA MÉTALLURGIE C.F.T.C. - 26, rue de Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)

## 1961 doit être une année DE PAIX

par Maurice BOULADOUX  
Président de la C.F.T.C.

**F**IDELE à ma tradition, je me dois, en ces premiers jours de l'année 1961, d'adresser les vœux de l'équipe confédérale et les miens propres à tous les dirigeants, militants et adhérents de la C.F.T.C.

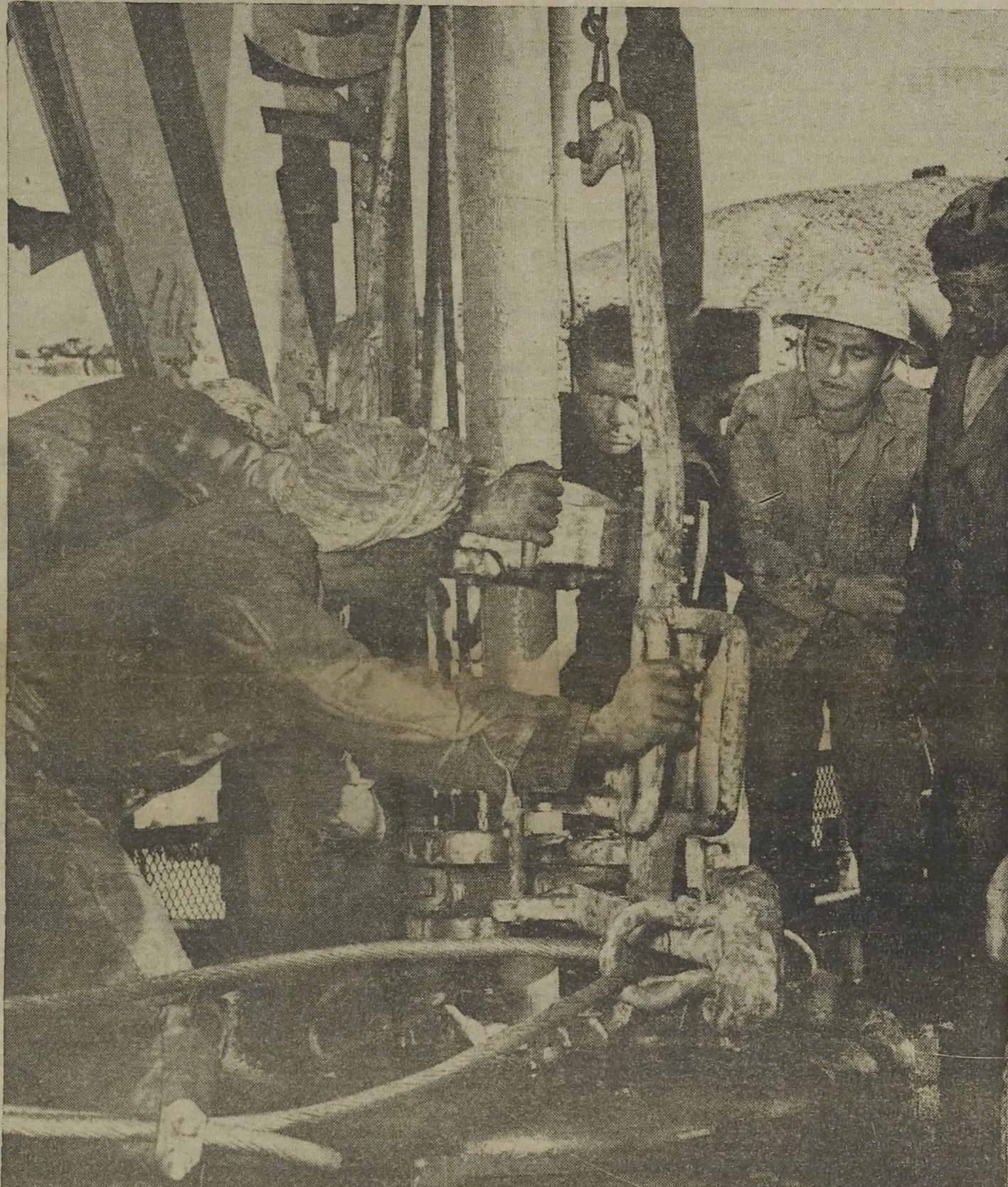
Notre pensée s'en va vers tous ceux qui, attachés aux directives du mouvement, ont lutté, sur tous les terrains de notre action, pour que soit accordé un peu de bien-être, de liberté et de dignité, aux masses laborieuses de notre pays et du monde.

Et, parmi ceux-là, nous pensons à tous ceux qui, portant leur témoignage au cœur de la lutte ouvrière, ont payé et continuent même encore de payer aujourd'hui, dans leur situation matérielle ou dans leur chair, les conséquences des actes qu'ils ont posés au nom de la C.F.T.C. : militants brimés dans leur emploi, délégués licenciés, manifestants molestés et blessés...

A tous ceux-là il faut dire, au nom du mouvement tout entier, notre reconnaissance. Ils doivent être convaincus que leurs sacrifices ne seront pas vains, parce que leur courage et leur dévouement, déjà riches en eux-mêmes, serviront d'exemple et de stimulant à leurs camarades.

N'oublions pas notre devoir de solidarité envers eux, mais ne nous croyons pas quittes en les saluant et en leur adressant nos vœux. Devant les actes qu'ils ont accomplis, disons-nous que la meilleure des récompenses qu'ils sont en droit non seulement d'attendre, mais d'exiger de nous, c'est un redoulement de nos efforts.

Oui, nous avons le devoir, pour eux et pour tous ceux qui peinent, souffrent et espèrent, de nous vouloir chaque jour plus actifs et plus efficaces. Le bilan de la C.F.T.C. est un



Le pétrole jaillit du « désert ». Mais comment pourra se réaliser l'exploitation des richesses sahariennes sans que la paix soit établie en Algérie et sans un accord entre les deux Communautés ?

bilan positif, mais nous pouvons et nous devons faire plus et mieux encore. Nous le ferons si nous gardons présent à l'esprit le sens de notre lutte, tel que le dessinera notre inébranlable fidélité aux principes qui nous animent.

1961 verra sans nul doute de nouvelles et âpres batailles. Nous y trouverons maintes occasions d'apporter notre contribution à ce qui fait notre raison d'être syndicalistes chrétiens : la sauvegarde des droits des hommes et des familles, la promotion du monde du travail, le règne de la

paix. Car c'est bien, en définitive, ce qui est en cause dans notre monde moderne : la place de l'homme, sa liberté, sa dignité, ses possibilités d'épanouissement individuel, familial et social, face aux matérialismes de toutes sortes, de tous âges et de toutes obédiences, qui mobilisent l'argent, la technique, la politique au service de leur soif de richesse, de puissance et de domination...

Souhaitons donc à nos militants d'atteindre, en tous domaines, les objectifs qu'ils se sont fixés ; que la santé leur soit conservée, que le cou-

rage ne leur fasse pas défaut, que le succès les récompense...

Et puis que nos vœux ardents s'en aillent vers cette terre d'Algérie où la lutte fratricide et stupide se poursuit. Nous attendons de 1961 la paix, une année juste permettant de panser les blessures, de faire taire les rancœurs et de construire une terre fraternelle dans la liberté et la dignité.

Oui, souhaitons que 1961 soit pour nous et pour le monde une grande année de paix et agissons sans cesse et de toutes nos forces pour qu'il en soit ainsi.

# L'ACTION SYNDICALE EST PAYANTE

## Une action aux chantiers de l'Atlantique Saint-Nazaire.

**D**EPUIS deux mois, les tourneurs de l'atelier des machines Nord et Sud étaient en mouvement pour l'incorporation du boni moyen dans la taxe d'affûtage afin que cette taxe soit la plus haute possible et que le boni soit vraiment du boni et non une part de salaire.

La direction a d'abord répondu par un non catégorique, puis a proposé une incorporation partielle ; cette dernière proposition a été repoussée par les travailleurs.

L'action a été alors reprise avec détermination, débrayages d'un quart d'heure par équipe, entrée dans la lutte d'autres corporations (fraiseurs, alésieurs, raboteurs, perceurs...).

L'action unie a payé puisqu'un accord est intervenu avec la direction sur plusieurs points entre autres : aucun boni ne sera inférieur à 56 %.

C'est là une victoire syndicale importante ; grâce à l'action de tous une revendication déposée en mars 1958 est enfin satisfaite.

## ACCORDS D'ENTREPRISE

**U**N accord vient d'être signé pour la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire (C.A.F.L.), accord qui prévoit notamment :

La reconnaissance du syndicat dans l'entreprise, le paiement des 2/3 de la rémunération perdue à l'occasion du congé-éducation, le paiement de tous les jours fériés plus un jour de fête locale, une indemnité maladie accident, un jour supplémentaire de congés payés par 5 ans d'ancienneté, une indemnité de départ à la retraite, 3,50 % d'augmentation des salaires au 1-1-61.

Là aussi le syndicalisme est payant.

## A travers les Comités centraux d'Entreprise

**D**E nombreux Comités centraux se sont réunis en décembre, ce fut souvent l'occasion de faire avancer un certain nombre de problèmes.

C'est ainsi qu'au Comité central Brégard ont été obtenus : une augmentation de la prime de fin d'année, augmentation de l'indemnité maladie accident, indemnité de départ à la retraite des menuisiers, augmentation de la cotisation retraite U.N.I.R.S. (vieille revendication C.F.T.C.), tous les jours fériés payés en 1961 comme en 1960.



## ACCORDS DE SALAIRES

**P**LUS d'une trentaine d'accords régionaux de salaires ont été signés pendant le dernier trimestre 1960. S'il s'agit de salaires minima, il n'en reste pas moins que dans plusieurs régions, ces accords ont amené des relèvements des salaires réels dans les entreprises.

Si l'action syndicale n'est pas spectaculaire, elle a cependant permis d'améliorer le pouvoir d'achat.

## A SAINT-NAZAIRE

### Un résultat intéressant chez SAMBRON

**U**N nouveau contrat, remplaçant celui signé en 1957, a été signé par les représentants C.F.T.C. (la C.F.T.C. était seule dans l'entreprise).

#### CONGE EDUCATION

Possibilité de participer dans la limite de 3 sessions de 10 jours, à des sessions de formation et d'éducation ouvrière, et ceci sans perte de salaire.

#### SECTION D'ENTREPRISE

La section d'entreprise est reconduite par la direction.

La section d'entreprise peut collecter les cotisations syndicales une fois par mois, pendant les heures de travail.

Les tracts et journaux syndicaux sont librement distribués aux travailleurs dans les vestiaires.

#### DELEGUE SYNDICAL

La direction reconnaît le délégué syndical et lui accorde la même protection que les délégués élus ;

#### SALAIRES

Augmentation de 20 % des minima fixés par le contrat de 1957. Les salaires réels sont :

M. O. ....	2,1850 NF.
M. S. ....	2,3480 NF.
O. S. 1 ....	2,5425 NF.
O. S. 2 ....	2,6070 NF.
O. S. 3 ....	2,72 NF.
O. P. 1 ....	2,8485 NF.
O. P. 2 ....	3,0040 NF.
O. P. 3 ....	3,2915 NF.

En plus, il sera distribué deux paires de bleus de travail à tous les travailleurs et ils profiteront de congés d'ancienneté, à raison de : 1 jour pour 10 ans, 2 jours pour 15 ans, 4 jours pour 20 ans, 6 jours pour 30 ans.



Manifestation chez Renault. Les travailleurs luttent sur deux fronts : défense de l'emploi, amélioration des conditions de travail  
(Photo A.D.P.)

## La Convention collective de la Loire est enfin étendue !

**L**A Convention Collective de la Métallurgie de la Loire vient d'être étendue par arrêté du ministre du Travail.

Après de longues années, l'action syndicale entreprise pour arriver à ce résultat aboutit enfin. Il n'a pas fallu, en effet, moins de deux ans et demi pour obtenir, depuis la parution au « Journal Officiel » de l'avis d'extension (30-5-58), que cette convention soit examinée par la section spécialisée de la Commission Supérieure des Conventions collectives.

On sait que l'avis préalable à l'extension permet à toute personne et à toute organisation de donner leur avis sur la généralisation envisagée. On peut penser que les avis contraires n'ont pas manqué car le ministère fait déjà un certain nombre d'études préalables avant d'entamer la procédure... l'extension après un premier sondage lui paraissait possible le 30-5-58, mais elle ne sera intervenue qu'en décembre 1960, à la suite de démarches et de péripéties diverses...

Certains avis contraires se sont, en effet, exprimés émanant notamment de certaines chambres syndicales ne se considérant pas comme comprises dans la Métallurgie ou détachées du C.N.P.F. et existant concurremment avec l'association des syndicats métallurgiques de la Loire.

L'enquête du ministère du Travail, faite à la demande de la section spécialisée, a démontré, notamment en ce qui concerne le deuxième cas, la non repré-

sentativité de ces syndicats patronaux : on peut regretter qu'il ait fallu si longtemps pour le constater et empêcher ainsi une extension rapide.

Enfin..., le but est atteint : la première convention collective de la Métallurgie est étendue. Il faut que cela soit suivi par d'autres extensions et ce, dans les délais les plus courts. Certaines demandes ont déjà été faites, d'autres sont en cours, ailleurs, il faut encore harmoniser les textes signés pour les Cadres avec ceux des ouvriers et des employés. Ce qui importe, c'est de nous reposer la question et envisager l'extension de la Convention que nous avons signée.

L'extension permet, en effet, de donner à nos textes FORCE DE LOI pour l'ensemble de la branche dans le département ou la région. Grâce à elle, l'ensemble des métallos pourra connaître de mêmes conditions de travail et de mêmes avantages. C'est une question qu'il faut étudier au plus tôt car elle est importante pour l'ensemble des travailleurs.

J. COURCHELLE.



AVEZ-VOUS REPONDU  
A LA CONSULTATION  
ORGANISEE PAR  
NOTRE JOURNAL ?

(Voir page 8)

# VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX



Décembre 1960 : les émeutes reprennent à Alger, suivies, cette fois, de contre-manifestations musulmanes. — Janvier 1961 : le référendum a eu lieu. Mais le problème demeure : faire la paix en Algérie.

## MÉTALLURGIE ACTIONS-INFORMATIONS

### A LA COUR DE CASSATION : Le "Moulin Légumes" à Alençon est battu.

**A** LA suite de la grève d'octobre 1957, le Moulin-Légumes décida de supprimer la gratification de fin d'année de notre camarade Morel, un des animateurs de la C. F. T. C. dans l'entreprise et qui avait été considéré comme un des principaux res-

ponsables du mouvement. Après le Conseil de Prud'hommes et le Tribunal civil, la Cour de Cassation a décidé, par arrêt du 14 décembre 1960, que la gratification en question, étant d'usage dans l'entreprise, devait être payée à notre camarade.

### Le Congé-Education à Brissonneau (AYTRE)

La direction de l'usine d'Aytré (Charente-Maritime) de la Société Brissonneau et Lotz a décidé de maintenir le salaire des travailleurs de l'entreprise bénéficiaires du congé éducation pendant toute la durée de leur absence. Le paie-

ment du salaire perdu, qui est maintenu dans sa totalité, est pris en charge par la direction. Les dispositions figurent dans un protocole d'accord du 29 décembre 1960.

### Chez les Agents techniques électroniciens

A la suite de nombreuses actions menées et revendications posées le 20 décembre 1960 au siège de l'Inspection divisionnaire du Travail, à Paris, s'est tenue une réunion des Organisations syndicales ouvrières (C. G. T., C. F. T. C., F. O. et C. G. C.) et patronales (G. I. M. M., C. R. P.), sous la présidence de M. Bois, inspecteur divisionnaire.

Le problème des définitions a été soulevé :

1. Il y a accord pour que le nombre des catégories d'A. T. E. soit limité à 4.

Par contre, la dénomination de ces catégories est en suspens, le patronat proposant les noms suivants : A. T. E. d'exécution, A. T. E. assistant, A. T. E. con-

firme, A. T. E. principal, les organisations ouvrières maintenant les dénominations A.T.E. 1, A.T.E. 2, A. T. E. 3, A. T. E. principal, qui leur semblent moins rigides.

2. D'autre part, un accord de principe est en vue sur la définition de la catégorie A. T. P.

En ce qui concerne les coefficients, il n'a été discuté, en fait, que de l'A. T. P. Pour le moment, le patronat est intransigeant sur le coefficient 325 pour cette classification. Rappelons que nous proposons les coefficients suivants : A. T. E. 1 : 218 ; A. T. E. 2 : 253 ; A. T. E. 3 : 300 ; A. T. P. : 352.

Une prochaine réunion aura lieu courant janvier.

### DANS LES MÉTAUX - NANTES : Elections professionnelles.

Pour les douze usines-pilotes métallurgie de la région nantaise, la comparaison, lors des élections professionnelles entre 1960 et 1951, donne les chiffres suivants :

1951 :

C. G. T. : 141 sièges (57 %) ; C. F. T. C. : 53 sièges (21,3 %) ; F.O. : 34 sièges (14 %) ; C.G.C. : 14 sièges (5,7 %).

1960 :

C. G. T. : 119 sièges (46,5 %) ; C. F. T. C. : 100 sièges (39,1 %) ;

F.O. : 16 sièges (6,2 %) ; C.G.C. : 21 sièges (8,2 %).

Parmi les derniers résultats souligner :

— Chambon où la C.F.T.C. obtient 120 voix sur 125 votants.

— Brissonneau où la C.F.T.C. déj. majoritaire, augmente son avance avec 8 élus, 373 voix.

— Ateliers de Paimbœuf, 75 % des voix à la C.F.T.C. qui comporte tous les sièges.

# Après le Référendum

## NON à la GUERRE OUI à la NÉGOCIATION

**L**e référendum vient d'avoir lieu en métropole : sur 27 186 312 inscrits, 15 millions 196 668 votants se sont prononcés pour le « OUI »; il y eut 4 995 912 « NON » et 604 307 blancs ou nuls, tandis que 6 millions 389 425 Français s'abstenaient, soit 23,6 pour cent.

Sur les exprimés les résultats sont : OUI, 75,25 % ; NON, 24,7 %.

En Algérie la consigne d'abstention du F. L.N. fut largement suivie dans les grands centres. Il y eut 40 % d'abstentions. Les statistiques officieuses connues donnent 68 % de OUI et 31,9 % de NON.

Nous n'insisterons pas sur les significations différentes revêtues par les mêmes « OUI » ou les mêmes « NON ».

Le Président de la République fera maintenant ce qu'il voudra ou ce qu'il pourra, comme d'ailleurs avant le référendum. Il est certain qu'il dispose, s'il veut vaincre les résistances des ultras, des moyens d'engager la négociation.

La presse française signale que ce référendum permettra au général de Gaulle de faire la paix. La presse anglaise, belge, allemande, italienne, américaine, considère que de Gaulle a bénéficié du profond désir de paix de la nation française et qu'il doit maintenant tout mettre en œuvre pour négocier avec le G.P. R.A. Pour notre part, c'est dans la voie de la reprise des pourparlers avec LA VOLONTE DU CESSEZ-LE-FEU et des GARANTIES MUTUELLES des deux communautés pour la réalisation de l'autodétermination que nous continuons d'œuvrer.

### RAISONS DE LA POSITION C.F.T.C. MÉTAUX

Comme la Confédération, la Fédération s'est refusée à donner des consignes de vote et cela pour plusieurs raisons que nous voulons rappeler.

• CONCEPTION DU SYNDICALISME : si pour les communistes, le syndicat n'est que la courroie de transmission du parti avec les masses, il n'en est pas de même pour nous qui sommes indépendants de tout groupement extérieur au syndicalisme.

• Les consignes de vote appartiennent en premier lieu aux partis politiques ce qui ne veut pas dire, bien au contraire, que le syndicalisme ne doit pas informer et guider la réflexion des militants.

#### Ambiguité du référendum

L'ambiguité de cette consultation tant dans les questions exprimées que dans celles sous-

### L'étalement des congés dans les garages

### ALLOCATION - LOGEMENT

Dans les Ardennes, un accord a été signé avec la Chambre syndicale de la Réparation automobile.

Afin d'encourager le plus possible l'étalement volontaire des départs en congés, il a été décidé d'accorder :

a) 6 jours ouvrables de congés payés supplémentaires aux salariés acceptant de prendre la totalité de leurs congés au cours

de la période du 1<sup>er</sup> novembre à fin février.

b) 2 jours ouvrables de congés payés supplémentaires aux salariés acceptant de prendre la totalité de leurs congés au cours des périodes :

1<sup>er</sup> du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin,  
2<sup>nd</sup> du 15 septembre au 31 octobre.

Cet accord s'applique au personnel horaire et mensuel des ateliers et magasins.

La loi de finances pour 1959 a supprimé l'allocation de salaire unique pour les enfants uniques de 5 à 10 ans.

Cette suppression entraînait celle de l'allocation logement. Mais, à titre transitoire, cette allocation logement a été maintenue aux familles en bénéficiant à la date du 31 décembre 1958, et ce jusqu'à ce que l'enfant en cause atteigne 10 ans.

Les familles dont l'enfant unique avait moins de 5 ans au 31 décembre 1958 auraient été oubliées. L'article 88 leur donne à nouveau droit à l'allocation logement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1961 et jusqu'aux 10 ans de l'enfant unique.

Enfin, le gouvernement devra refondre l'allocation logement pour le 1<sup>er</sup> avril 1961.

### Session des responsables machinisme agricole

A Bierville, au Centre confédéral d'Education ouvrière, 15 responsables des sections machinisme agricole ont tenu du 17 au 19 décembre dernier, une session d'études.

Cette session a permis de faire le point de l'action menée dans les entreprises de tracteurs de

France. La crise grave qui sévit dans cette industrie et qui s'est traduite par de nombreux licenciements ces mois derniers tant à la CIMA (St-Dizier) qu'à la Société CASE à Vierzon, risque de s'aggraver encore par l'implantation inconsiderée de nouvelles entreprises étrangères.

# CHOMAGE

Le tiers des chômeurs de province  
pris en charge par les ASSEDIC

## NE BÉNÉFICIE PAS DES ALLOCATIONS D'ÉTAT !

**L**A C.F.T.C. a toujours été soucieuse de la sécurité des travailleurs et a agi en conséquence pour leur assurer un minimum de ressources lorsqu'ils se trouvent privés d'emploi.

Les négociations qui ont abouti à la signature de la convention du 31 décembre 1958 (U.N.E.D.I.C.-A.S.S.E.D.I.C.), les signataires ont voulu que les allocations spéciales du régime d'assurance-chômage viennent en complément des allocations officielles versées aux chômeurs par l'Etat.

Le gouvernement, par l'ordonnance du 7 janvier 1959, relative à l'action en faveur des travailleurs privés d'emploi, a prévu des mesures devant conduire à l'ouverture de fonds départementaux ou interdépartementaux de chômage, permettant d'allouer des allocations d'Etat là où le chômeur ne peut pas être inscrit à un fonds communal de chômage.

Le 5 mars 1959, un décret modifiait celui du 12 mars 1951, en application de l'ordonnance du 7 janvier 1959.

DEPUIS CETTE DATE AUCUNE RÉALISATION CONCRÈTE N'A VU LE JOUR

Or, les préfets chargés de la mise en application des dispositions prévues par le décret du 12 mars 1951 modifié, n'ont pas cru devoir prendre de décisions devant l'hostilité rencontrée auprès des communes appelées à participer au financement des sections départementales ou interdépartementales de chômage.

En effet, les maires des communes visées refusent de supporter le financement de ces fonds à concurrence de 20 %, tel que le décret le prévoit, et de ce fait ils ont émis un avis défavorable à l'ouverture de telles sections.

Il est à remarquer que dans le cas de l'existence d'un fonds communal de chômage, la participation du budget communal est de l'ordre de 5 à 10 %, et fixé le plus souvent au minimum.

La C.F.T.C., depuis plus d'un an, est intervenue, tant auprès du ministère du Travail, des Finances, que de Matignon, pour qu'une décision soit prise afin de rendre applicables les dispositions relatives à l'ouverture de ces fonds.

Malheureusement, toutes les démarches entreprises jusqu'à ce jour sont restées sans résultat.

### LE MINISTRE DU TRAVAIL NE TIENT PAS SES PROMESSES

Indiquons toutefois que le ministre du Travail, lors de son passage à Nantes, le 5 juin 1960, s'est engagé à faire procéder à l'ouverture d'un fonds départemental de chômage pour la Loire-Atlantique dans les jours suivants; mais aujourd'hui encore, malgré les promesses, aucune décision n'est intervenue.

La C.F.T.C., au cours de démarches auprès du ministre, n'a pas manqué de lui rappeler sa déclaration nantaise restée platonique.

Actuellement, ce sont les travailleurs privés d'emploi qui, dans la majorité des cas, font les frais de la carence gouvernementale, puisque privés de l'allocation d'Etat, ils n'ont pour toutes ressources que les allocations d'assurance-chômage (dans le commerce et l'industrie), si elles remplissent les conditions prévues au règlement du régime, et ce, pendant une durée déterminée à 270 jours.

Pour appuyer la nécessité de création de sections départementales ou interdépartementales de chômage, nous communiquons ci-après quelques chiffres assez édifiants, justifiant l'urgence de mesures que le gouvernement doit prendre.

Il ressort d'une enquête faite par l'U.N.E.D.I.C. que pour l'ensemble du territoire : parmi les chômeurs pris en charge par les A.S.S.E.D.I.C., 25 % d'entre eux résident dans des localités privées de fonds communaux de chômage.

Si l'on fait abstraction de la région parisienne où il existe en général des fonds de chômage communaux, il s'avère que 33 % des chômeurs en province, pris en charge par les A.S.S.E.D.I.C., ne bénéficient pas des allocations d'Etat.

La C.F.T.C. entend poursuivre son action pour la défense des travailleurs les plus déshérités : elle continuera ses démarches tant que satisfaction ne lui sera pas donnée !

R. SCHAFFAUSER.

### TRISTE RECORD EN SAÔNE-ET-LOIRE :

Sur 106 chômeurs du régime ASSEDIC  
100 ne toucheront pas l'allocation d'Etat !

ES chiffres ci-dessous sont tirés d'une enquête réalisée par l'U.N.E.D.I.C. portant sur la quatorzaine du 10 au 23 octobre 1960.

Sur les 22 départements que nous avons relevés à titre d'exemple, nous constatons les anomalies criantes suivantes :

Sur ces 22 départements avec chômeurs, nous en avons relevé 15 qui n'ont pas de fonds de chômage communaux. Ce sont (nous mettons entre parenthèses le nombre de chômeurs sans allocation d'Etat) :

Ain (53) ; Allier (64) ; Aude (90) ; Calvados (208) ; Côte-d'Or (55) ; Eure (67) ; Haute-Marne (74) ; Meurthe-et-Moselle (79) ; Moselle (44) ; Basses-Pyrénées (105) ; Bas-Rhin (94) ; Haute-Saône (73) ; Savoie (65) ; Deux-Sèvres (73) ; Territoire de Belfort (95).

Dans d'autres départements, c'est le petit nombre de fonds de chômage communaux qu'il faut souligner. C'est ainsi que dans l'Hérault il n'y a que 2 fonds communaux de chômage, et sur 305 chômeurs, il y en a 187 qui ne touchent pas l'allocation d'Etat. Dans la Loire, malgré 7 fonds de chômage, il y a encore 188 chômeurs (sur 344) qui n'ont pas l'allocation d'Etat. En Loire-Atlantique, l'un des grands départements de licenciements, nous relevons 162 chômeurs sans allocation d'Etat, sur un total de 894 chômeurs.

Le Loiret et la Saône-et-Loire enregistrent un triste record. Dans le premier département, il y a un seul fonds communal de chômage et il y a un seul chômeur sur 82, qui bénéficie de l'allocation d'Etat. Les 81 autres chômeurs ne touchent que l'allocation du régime de l'ASSEDIC. En Saône-et-Loire, il y a un seul fonds municipal et 6 chômeurs sur 106 touchent l'allocation d'Etat.

Au total, pour ces 22 départements de province, sur 13 754 chômeurs bénéficiant du régime ASSEDIC, 4 702 sont des chômeurs sans allocations d'Etat !

Pour être complets, ajoutons que dans la région parisienne toutes les communes de la Seine sont couvertes par des fonds de chômage.

Sur les 691 communes de Seine-et-Oise, 120 seulement étaient couvertes par des fonds de chômage à la fin du mois d'octobre.

Devant tous ces chiffres, on peut se poser sérieusement la question : quelle sera la situation des camarades sans la création du système d'allocations de chômage complémentaire, création due en premier lieu grâce à l'action syndicale ? Il faut mettre fin à ce scandale et accorder à tous les chômeurs les deux allocations : celle de l'Etat et celle des ASSEDIC !



# J'ai vu le Sahara

**C**OMMENT traduire en un peu plus de 100 lignes de texte tout ce qu'un Européen a pu découvrir au Sahara au point de vue technique, touristique, politique et humain ?

Aussi faut-il bien me contenter de citer les trois merveilles du Sahara à l'heure du pétrole : le gaz, le pétrole et l'eau.

Notre voyage nous a conduits tout d'abord aux chantiers d'Hassi R'Mel, un gisement de 2.400 km², où les premiers puits actuellement équipés pour la production peuvent à eux seuls fournir 2.000.000 de m³ de gaz par jour.

Les réserves probables de gaz à Hassi R'Mel sont discutées : 1.000 milliards disent les uns et selon d'autres, les puits actuellement forés ont permis d'évaluer les réserves probables à 2.000 milliards de m³ de gaz et 300 millions de tonnes de gazoline. Cela fait à peu près l'équivalent de 50 années de notre production en houille...

Le tracé d'une conduite destinée à alimenter la côte algérienne, vient d'être fixé. Quittant Hassi R'Mel par une conduite de 60 cm de diamètre, le gaz, passant à proximité de Laghouat et de Tizi Ouzou, atteindra Relizane. Puis la conduite se divisera en deux branches qui achemineront le gaz, d'une part vers l'Ouest (sur Arzew et Oran) d'autre part vers Orléansville et Alger.

Parallèlement à cette réalisation très proche (mars 1961) des études sont poursuivies pour amener le gaz en Europe.

Hassi-Messaoud, c'est la seconde merveille du Sahara. Son nom est emprunté à un vieux puits chameau situé à proximité : Hassi-Messaoud, ce qui veut dire « puits bienheureux ».

C'est en 1956 qu'un appareil de forage lourd qui peut creuser jusqu'à 5.000 mètres de profondeur, atteignit à 3.300 mètres un pétrole d'excellente qualité.

POUR « FAIRE » DU PÉTROLE

IL FAUT DE L'EAU

de Touggourt à Philippeville) amenaient, dès janvier 1958, le pétrole à la côte Algérienne. La conduite de 60 cm de diamètre reliant Hassi-Messaoud au port de Bougie atteindra 9 millions tonnes/an dans le courant du premier semestre 1960, et sera portée à 12/14 millions tonnes/an dans la phase finale d'exploitation.

Ce que j'ai découvert aussi au Sahara, c'est qu'il fallait énormément d'eau pour « faire » du pétrole. À Hassi-Messaoud, un appareil de forage utilise 50.000 litres d'eau par jour. Par grosse chaleur, un ouvrier sondeur en boit 10 à 15 litres. Les usines de boue (nécessaire pour le forage), la construction des routes, les essais de pression dans les pipe-lines, etc... en exigent de grosses quantités. Les mêmes forages qui vont chercher l'or noir jusqu'à 4.000 mètres, vont aussi maintenant à la recherche de l'eau. Et on va la chercher jusqu'à 1.500 mètres parfois. Le pétrole permet aussi, grâce aux parts de bénéfices qu'il laisse sur sa route, d'entreprendre des

travaux de fertilisation du Sahara.

En deux ans l'O.C.R.S. (Organisation Communale des Régions Sahariennes), réalisant les plus importantes forages d'eau du monde, a fait jaillir du sol saharien 60 millions de m³ d'eau (débit annuel), augmentant ainsi de 20 % la superficie des terres irriguables.

travaux de fertilisation du Sahara.

Des centaines d'hectares de désert sont actuellement transformés en palmeraies.

A l'ombre des palmiers, poussent des légumes et du blé. Des essais de fixation des tribus nomades sont tentés dans la région de Ouargla, où les nouvelles palmeraies sont attribuées à leurs familles, à raison

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres et de cailloux, la prospérité devient possible.

EN DIX ANS, TRIPLER

LE REVENU AGRICOLE...

de lots d'un hectare. Là où il n'y avait encore, voici quelques années, qu'une mer de sable, de pierres

VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX - VOIX DES MÉTAUX

# Construction navale S. O. S.

**A** U cours de l'année écoulée, la construction navale française a été maintes fois à l'ordre du jour : Conseil des ministres, publication du Livre Blanc, travaux du Conseil Economique, interventions ministérielles et parlementaires, etc.

De son côté, la Fédération de la Métallurgie C.F.T.C. a multiplié les interventions et démarches — et cela à tous les échelons — pour que des mesures soient prises face à la crise de la construction navale.

Du 21 au 27 novembre, les responsables C.F.T.C. des chantiers français se sont réunis pour faire le point de l'action menée et examiner les perspectives d'avenir.

Il ne faut pas se leurrer : la situation reste grave, car, si quelques chantiers sont à l'abri pour un ou deux ans, d'autres seront d'ici quelques mois ou quelques semaines dans une situation critique.

Les licenciements qui viennent d'être opérés aux Chantiers Dubigeon, de Nantes, risquent d'être suivis de nombreux autres à Nantes et ailleurs si des mesures énergiques ne sont pas prises rapidement.

Notons au passage que les licenciés de Dubigeon sont pour un certain nombre, des travailleurs de plus de 50 ans, c'est dire les possibilités qu'ils ont de retrouver rapidement un emploi convenable !

Parlons net : ce n'est pas, comme le prévoyait le Livre

Blanc en laissant aux entreprises le soin de trouver d'autres activités que l'on résoudra le problème ; en effet, le bilan de ce qui, en général, a été réalisé par les entreprises est vite fait.

Ce n'est pas non plus par l'octroi d'avantages financiers, il n'est que de voir par exemple le nombre d'entreprises qui se sont installées dans la région de Nantes.

La fusion à elle seule ne règle rien, celle des chantiers de Nantes — Loire et Bretagne — doit aboutir à la réduction du personnel.

Les mesures « libérales » ne résoudront rien ; les recommandations, les primes, les facilités fiscales, tout cela risque de n'être que du vent comme le montre ce qui s'est passé en 1960.

La Fédération de la Métallurgie lance de nouveau un S.O.S. et cet appel doit être entendu par tous, y compris par ceux qui, provisoirement, sont à l'abri.

— Il faut lutter contre les licenciements : ce n'est pas le licenciement par paquets de 30 ou 40 travailleurs qui résoudra le problème surtout si, pendant le même temps, d'autres continuent de faire 48, 50 heures et plus.

— Il faut que l'Etat intervienne directement pour la création d'usines nouvelles dans les régions en crise, sinon on parlera encore longtemps de ces régions et la situation ne fera qu'empirer.

— Il faut, comme nous l'avons maintes fois réclamé près des divers ministères, un Plan assurant le plein emploi de la main-d'œuvre, plan à l'élaboration duquel doivent être associées les organisations syndicales.

La C.F.T.C. a maintes fois affirmé qu'elle ne peut admettre que, délibérément ou par manque d'une politique énergique, des milliers de salariés et leur famille soient sacrifiés.

Cela nous le répétons et nous continuerons d'agir en 1961 près des directions, dans les comités d'établissement, près des préfectorates et des ministères pour la défense des 40 000 salariés de la « Navale » et de leurs familles.

P. JEANNE.

## Paiement du congé-éducation : nouvelles réalisations

**C**OURANT décembre, de nouvelles affaires ont été plaidées au sujet du paiement du congé éducation, à Nantes (affaire intéressant J.-J. Carnaud) et à Chambéry (affaire intéressant la Savoisiennne d'Aix). Nous ne connaissons pas encore les jugements qui seront rendus.

Cependant, deux nouvelles sociétés ont décidé d'aller de l'avant.

Les établissements Sambron à Pontchâteau ont accepté que la caisse d'aide sociale de l'entreprise prenne en charge la perte de salaire subie par un certain nombre de salariés de l'entreprise participant à des sessions de formation ouvrière, dans la limite de trois sessions de 10 jours par an (accord d'entreprise du 22 novembre 1960).

Plus important encore, l'accord d'entreprise de décembre 1960 de la Cie des Forges et Aciéries de la Loire dispose que les travailleurs bénéficiaires du congé éducation recevront de la société une bourse calculée sur les 2/3 de leur rémunération normale.

Un arrêté du ministre du Travail du 10 novembre 1960 (« J. O. » du 23 décembre) donne la liste des organismes dont les stages et sessions ouvrent droit

au congé éducation ouvrière pour l'année 1960-61. Cette liste est celle de l'année dernière à laquelle a été ajouté l'Institut du Travail de la Faculté d'Aix-en-Provence.

### PETIT VOCABULAIRE DU SYNDIQUÉ (suite)



**TIMBRE - COTISATION.** — Ce qui représente la valeur de la cotisation versée chaque mois.

Sur ta carte syndicale, les timbres sont-ils à jour, c'est-à-dire tes cotisations versées au mois en cours ?



**UNITE D'ACTION.** — L'unité d'action est une arme efficace des organisations ouvrières pour arracher de meilleures conditions de vie ou pour défendre les con-

quêtes ouvrières et les libertés menacées.

Mais l'unité d'action ne peut se faire n'importe comment. La C.F.T.C. pose un certain nombre de conditions pour que l'unité d'action se fasse dans la clarté et qu'elle ait ainsi le maximum d'efficacité.



**VOIX DES METAUX.** — Journal des syndiqués à la C.F.T.C. Métaux. Mais nous voulons en faire une grande « tribune des métallos ». Qu'en penses-tu ? Pour commencer, passes la « Voix des Métaux » à un camarade ou collègue de travail.



Préparatifs avant le lancement d'un grand pétrolier. L'hélice du « Jean-Paul-Getty », construit à Dunkerque.

### Ce qu'il faut savoir

## Les heures de dérogations permanentes doivent être payées au tarif des heures supplémentaires

**O**N appelle heures de dérogation des heures dont la direction peut demander l'accomplissement pour l'exécution de travaux qui doivent être exécutés EN DEHORS de l'horaire général appliqué dans l'usine.

Les travaux peuvent être préparatoires (tel travail des ouvriers préposés à la conduite des chaudières, ou complémentaires (entretien, nettoyage des machines) de ceux auxquels est astreint le reste du personnel. D'autres se justifient par des considérations d'ordre technique.

Les travaux sont énumérés par l'article 5 du décret du 27 octobre 1936 qui fixe les conditions d'application de la loi de 40 heures dans la métallurgie.

Jusqu'ici, les circulaires ministérielles et l'usage voulaient que les heures correspondant à l'accomplissement de ces travaux soient payés en heures normales, c'est-à-dire sans majoration.

La Cour de Cassation a décidé, par des arrêts rendus les 13 janvier, 7 juillet et 5 octobre 1960 (et publiés dans le n° 2 411, du 24 novembre 1960, des « Liaisons Sociales »), que ces heures devraient être

payées comme des heures supplémentaires.

Cette solution, dit la Cour de Cassation, est imposée par la loi du 25 février 1946 sur la rémunération des heures supplémentaires, car cette loi prévoit que doivent être majorées toutes les heures accomplies au-delà d'une durée normale de 40 heures par semaine, et sans qu'il y ait lieu de faire de distinction entre les heures supplémentaires accomplies par dérogation temporaire, dérogation permanente ou en vue d'accroître la production.

Cependant, il n'est rien changé à la rémunération du personnel de gardiennage et de surveillance, qui est astreint à une durée de présence supérieure à celle sur la base de laquelle il est rémunéré (40 heures de présence pour 56 heures de présence).

L'action syndicale devra s'efforcer d'améliorer le sort de ce personnel en obtenant que l'équivalence soit supprimée ou ramenée à des proportions plus avantageuses pour les intéressés (par exemple : 48 heures de salaire pour 58 heures de présence), ainsi que cela se fait déjà dans un certain nombre d'usines.

## CONTINUITÉ ACCROISSEMENT

**C**HAQUE année, à pareille époque, les syndiqués C.F.T.C. Métaux reçoivent une nouvelle carte syndicale. Ce morceau de papier fort, sur lequel seront régulièrement collés les timbres cotisation, est la preuve de leur réelle appartenance au mouvement syndical français et mondial.

En acceptant chaque année, de reprendre sa carte syndicale, le métallurgiste C.F.T.C., par ce geste, réaffirme sa solidarité et sa fidélité effectives et permanentes au mouvement ouvrier.

Syndiqué, le travailleur n'est pas en marge du syndicalisme. Il n'est pas seulement avec celui-ci mais dedans. Le syndicat est réellement son affaire et il contribue directement ou indirectement à toute son action.

Sans les syndiqués, les conquêtes ouvrières n'auraient pu être obtenues et encore moins conservées.

Merci à vous tous, syndiqués C.F.T.C. Métaux ; par votre adhésion, votre confiance, votre participation à l'action syndicale vous avez contribué à de nombreuses améliorations et fait échouer diverses tentatives de régression sociale visant à réduire les pouvoirs des Conseils d'administration des Organismes de Sécurité Sociale, de retraites. Soyez-en fiers.

A des problèmes permanents, toujours plus complexes dans notre monde dit moderne, il est de votre devoir de rester syndiqués en permanence.

Comme les années passées, l'année 1961 aura elle aussi ses problèmes. Certains ne manqueront pas d'être très importants. Ils ne se résoudront pas seuls.

Nous ne pouvons laisser à d'autres le soin d'y apporter des solutions. Ce serait fuir nos

responsabilités de travailleurs. Par surcroit, ce qui serait fait sans les travailleurs risquerait fort d'être fait contre eux.

L'édition de la Paix, dans le monde et d'abord rapidement en Algérie, la défense des libertés démocratiques, l'augmentation du pouvoir d'achat individuel et familial, l'amélioration des conditions de travail, et l'extension et la défense des droits syndicaux continueront d'être nos objectifs primordiaux.

Notre syndicalisme 1961 doit tendre à faire face à tous les problèmes qui ont des répercussions sur la condition ouvrière. Notre action doit plus que jamais être à la dimension des problèmes ; des plus petits aux plus grands, de ceux de l'entreprise à ceux du monde.

Telle doit être notre volonté : poursuivre, intensifier, en 1961, la construction d'un syndicalisme sans cesse plus efficace de la section d'entreprise à l'échelon international.

Cette efficacité accrue exige de la part de chaque syndiqué C.F.T.C. actuel :

— de continuer, en permanence, d'être en possession d'une carte C.F.T.C. ;  
— d'être un ardent propagandiste pour notre organisation et susciter ainsi l'adhésion de la C.F.T.C. Métaux de ces nombreux travailleurs inorganisés et sympathisants à notre mouvement.

Réaliser cette double condition est possible pour chaque syndiqué qui le veut.

En ce début d'année, que chaque adhérent recrute un nouveau syndiqué, et la plus grande force syndicale qui en résultera pour la C.F.T.C. Métaux accélérera la réalisation de nos objectifs.

Jean MAIRE.



## DES RÉSULTATS POUR LES ÉTAM MÉTAUX

**L**'EXPLOITATION des réponses à l'enquête mensuelle métal est maintenant terminée. En voici quelques traits caractéristiques :

— 48 % des mensuels qui ont répondu sont âgés de 29 ans au moins ;

— 36,5 % des réponses ont été données par des mensuels de 30 à 39 ans.

Ces chiffres montrent l'importante participation des « jeunes » à l'enquête. Serait-ce la fin de cette invention patronale de cacher son salaire et sa fiche de paie dans son tiroir ? Cette évolution irréversible bénéficierait à tous les mensuels.

La conséquence de cette évolution ne manquerait pas de se répercuter sur les futures enquêtes elles-mêmes. Le nombre des réponses utilement exploitable qui a atteint 3 480 questionnaires pour les ETAM pourrait être nettement plus élevé.

\*\*

Parmi ces réponses :

— 48,4 % proviennent de dessinateurs et techniciens,

— 32,1 % proviennent d'employés,

— 19,5 % proviennent d'agents de maîtrise.

Cette décomposition reflète les conclusions d'enquêtes sociologiques récentes sur le comportement des mensuels dans leur entreprise ; elle coïncide avec nos propres expériences sur la prédominance des activités des dessinateurs et techniciens au sein du monde des mensuels métal. Cet état de fait permet de souligner les problèmes, professionnels et autres, particuliers aux employés et à la maîtrise.

En ce domaine plus qu'en d'autres, notre enquête prouve la nécessité absolue de procéder à une révision profonde des définitions des fonctions, voire de leur hiérarchie. Les résultats de nos recherches confirment également que des solutions positives sont urgentes si nous voulons éviter l'anarchie.

Louis ZILLIOX.

Le Gérant : J. LANNES

Imprimerie spéciale de « VOIX DES MÉTAUX »  
5, rue du Cornet, Le Mans

### ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

## PROGRESSION C.F.T.C.-MÉTAUX

**A**FIN décembre, la Fédération de la Métallurgie a établi une statistique sur des résultats d'élections de délégués du personnel portant sur 85 800 inscrits dans 30 entreprises de la métallurgie.

La comparaison des périodes septembre à décembre 1960 et septembre à décembre 1959 donne les chiffres suivants :

### Statistiques élections délégués du personnel sur 30 entreprises comparées

	Inscrits	Votants	C.G.T.	C.F.T.C.	F.O.	Divers
Totaux						
1960 .....	85 884	67 059	37 443	18 538	5 078	1 327
1959 .....	83 457	64 872	34 850	16 830	5 247	2 229
% sur inscrits						
1960 .....	—	78,08 %	43,6 %	21,5 %	5,9 %	1,5 %
1959 .....	—	77,7 %	41,7 %	21 %	6,2 %	2,6 %
% sur votants						
1960 .....		55,8 %	27,6 %	7,5 %	1,9 %	
1959 .....		53,7 %	26 %	8,1 %	3,4 %	

Progression C.F.T.C. de 1 700 voix et de 1,4 % sur les inscrits. Ce qui manifeste une augmentation intéressante de l'influence C.F.T.C. dans la métallurgie et plus que jamais le maintient du rapport : 1 votant C.F.T.C. pour 2 votants C.G.T.

Parmi les résultats récents, il faut signaler :

● L'U.C.P.M.I. à Hagondange où la C.F.T.C. gagne 2,5 % et 1 siège.

● TREFILERIES ET CABLERIES DE BOURG où la C.F.T.C. gagne 119 voix au collège ouvrier, la C.G.T. perdant 26 voix.

● THOMSON, Bagneux (où la C.G.T. a eu des difficultés lors du 27 octobre). Dans le premier collège, la C.F.T.C. ga-

gne 41 voix et 159 dans le second.

● BREGUET à Anglet où la C.F.T.C. avec 640 voix en gagne 152, la C.G.T. ayant 434 voix.

● BREGUET, Vélizy. Gain de 66 voix. La C.G.T. en perdant 23.

● ALSTHOM, Belfort, où la C.F.T.C. avec 2 059 voix en gagne 139, la C.G.T. ayant 3 262 voix, et progressant de 78.

● C.S.F. à Cholet où la C.F.T.C. obtient 531 voix (gain de 77), la C.G.T. ayant 576 voix.

● THOMSON, Gennevilliers, où, malgré une légère perte en pourcentage, la C.F.T.C. obtient encore 831 voix contre 787 à la C.G.T.

Ne faut-il pas signaler également

ment des entreprises de plus faible importance où la C.F.T.C. est solidement ancrée :

— CATHELAIN à Bavinchove où, aux élections de délégués, la C.F.T.C. obtient 120 voix sur 150 inscrits.

— QUESSON-GRIMAUT à Botz-en-Mauges, 53 voix sur 88 inscrits.

Il n'est pas possible de tout citer dans cet article ; mais il faut savoir et dire que la C.F.T.C.-Métal tient bon malgré les nombreuses attaques dont elle est l'objet.

L'action des militants pour l'amélioration des conditions d'existence, la justesse des positions défendues, sont la cause de cette progression.

L'année 1961 verra, nous en sommes sûrs, de nouvelles avances de la C.F.T.C.-Métal.

POUR UNE PRESSE C.F.T.C. ENCORE PLUS PUISSANTE !

LE QUESTIONNAIRE

" SYNDICALISME " HEBDOMADAIRE

- |   |         |
|---|---------|
| 1. A votre avis à qui s'adresse-t-il ? Militants, adhérents, non syndiqués (1)                                | OUI NON |
| 2. Avez-vous constaté une amélioration dans la présentation dans le contenu                                   | OUI NON |
| 3. Classez, par ordre de préférence, les pages qui vous intéressent le plus ?                                 | OUI NON |
| 4. Classez de même, par ordre de préférence, les rubriques qui sont pour vous les plus intéressantes :        | OUI NON |
| — Editorial.  |         |
| — Billet de Turbule.  |         |
| — Problèmes et conditions de vie.   |         |
| — Politique générale.   |         |
| — Problèmes économiques.  |         |
| — Problèmes internationaux.   |         |
| — Documents (voir documents sur l'O.N.U. les positions P.C., C.G.T.).   |         |
| — La semaine.   |         |
|                            |         |
| — Le point sur...   | OUI NON |
| — Interview et actualité.   | OUI NON |
| — La vie et le droit.   | OUI NON |
| 5. Utilisez-vous les flashes juridiques ?   | OUI NON |
| 6. Classez-vous les flashes juridiques ?  | OUI NON |
| 7. Souhaitez-vous davantage de pages-affichettes ?  | OUI NON |
| Si oui, de quel format ?  |         |
| 8. Souhaitez-vous des rubriques nouvelles ?   | OUI NON |
| Si oui, lesquelles ? (2)  |         |
| 9. A votre avis, parmi les rubriques actuelles y en a-t-il à développer ; à restreindre ; à supprimer.        | OUI NON |
| 10. Avez-vous d'autres suggestions à faire concernant la présentation concernant le contenu                   | OUI NON |
| Si oui, lesquelles ? (2)  |         |
| 11. Quelles suggestions faites-vous pour trouver des abonnés nouveaux à SYNDICALISME ? (2)                    | OUI NON |
| 12. Qu'attendez-vous à ce sujet de nous, pour vous aider dans un effort de prospection et de propagande ? (2) | OUI NON |

" MAGAZINE DU TRAVAIL " MENSUEL

- (y compris ses différentes éditions professionnelles ou régionales : Voix des Métaux - Air-Guerre-Marine - Syndicalisme Agriculture - Cuir-Action - Tribune de la Sécurité Sociale - Arsenal - Nord Social - Lorraine Sociale)
- |  |         |
|--|---------|
| 13. A votre avis à qui s'adresse-t-il actuellement ? Militants, adhérents, non syndiqués (1)   | OUI NON |
| 14. A qui devrait-il s'adresser ?  | OUI NON |
| 15. Le titre MAGAZINE DU TRAVAIL vous paraît-il suffisamment accrochant ?  | OUI NON |
| 16. Sinon lequel proposez-vous ?   | OUI NON |
| 17. La présentation du MAGAZINE vous donne-t-elle satisfaction ?   | OUI NON |
| a) page 1 avec grande photo  | OUI NON |
| b) autres pages : à votre avis y a-t-il assez d'illustration   | OUI NON |
| c) la page actualité par l'image vous plaît-elle ?   | OUI NON |
| d) souhaitez-vous un plus grand nombre de pages, même si cela entraîne une modification de prix ? (2)  | OUI NON |
| e) que suggérez-vous pour améliorer la présentation ? (2)  | OUI NON |
| 18. En prenant comme base le numéro de janvier (n° 811) énumérez par ordre de préférence les articles des rubriques qui vous intéressent le plus.  | OUI NON |
| 19. Parmi ces rubriques, à votre avis, y en a-t-il à développer ; à restreindre ; à supprimer ?  | OUI NON |
| Lesquelles ? (2)   |         |
| 20. En voyez-vous de nouvelles à créer ?   | OUI NON |
| Lesquelles ? (2)   |         |
| 21. Aimeriez-vous, par exemple, davantage de place à la rubrique « Loisirs et Culture » (sports, livres, télévision, etc.).  | OUI NON |
| 22. Le numéro spécial de propagande dont la diffusion se termine a-t-il répondu à ce que vous attendiez ?  | OUI NON |
| Si non, pourquoi ? (2)   |         |
| 23. Diffusez-vous habituellement le MAGAZINE ?   | OUI NON |
| 24. Diffusez-vous seulement les numéros spéciaux ?   | OUI NON |
| Si non, pourquoi ? (2)   |         |
| Si oui, comment ? (2)  |         |
| 25. Compte tenu de l'effort que nous entreprenons, quels moyens envisagez-vous pour le soutenir ? (2).   | OUI NON |
| 26. Qu'attendez-vous du plan national pour soutenir un effort supplémentaire de diffusion ? (2).   | OUI NON |
| (1) Rayez les mentions inutiles.   |         |
| (2) A toutes ces questions, il serait souhaitable que vous répondiez sur une feuille séparée. De même si vous avez des idées et suggestions qui n'entrent pas dans le cadre de ce questionnaire. |         |

NOM et Prénom : .....

Adresse (facultatif) : .....

Profession : .....



Pour chaque travailleur, une préoccupation majeure : la presse C.F.T.C. !

L'ENJEU DE LA CONSULTATION

par Yves MOREL, vice-président de la C.F.T.C.



**P**RESSE, cinéma, radio, télévision, nous apportent aujourd'hui, avec une très grande rapidité, des nouvelles du monde entier. Mais les formes modernes d'expression de la pensée nécessitent, pour être mises en œuvre, des moyens matériels et financiers très importants. Et selon la volonté de ceux qui détiennent ces moyens, les informations seront plus ou moins orientées, plus ou moins déformées, plus ou moins mises en vedette ou... cachées.

Dans cette lutte d'influence, la presse d'opinion, la presse ouvrière doivent sans cesse défendre leur existence et leur indépendance. La presse de la C.F.T.C. a une place importante et originale à tenir. Sa force, c'est de s'appuyer sur une organisation ouvrière puissante, indépendante, dynamique.

Mais elle doit répondre de plus en plus aux besoins de l'ensemble des militants, des adhérents, des sympathisants, de l'ensemble des travailleurs.

C'est pourquoi nous lançons une vaste consultation auprès de tous nos lecteurs.

Répondez sans tarder. Dites ce que vous pensez de votre journal. Envoyez vos critiques comme vos suggestions. Tous ensemble, nous ferons une plus grande presse C.F.T.C.

A NOS LECTEURS

● Répondez au questionnaire ci-contre et découpez-le pour nous le renvoyer. Si vous conservez la collection de « SYNDICALISME », sur simple demande, nous vous remplacerons gratuitement le présent numéro.

● Vos réponses doivent parvenir à « C.F.T.C., Consultation SYNDICALISME », 26, rue de Montholon, Paris (9<sup>e</sup>), avant le 31 janvier, date limite.

ATTENTION !... VOIR PAGE 2